

## Collectif justice des enfants



### **Des moyens humains pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse : une nécessité absolue !**

*Communiqué de presse – 18 septembre 2024*

Le 31 juillet 2024, en plein cœur de l'été, la Direction nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) a annoncé aux organisations syndicales représentatives des personnels de la PJJ des restrictions budgétaires importantes impactant la masse salariale. La DPJJ avait en effet pris la décision de réduire les effectifs des agents non titulaires sans préciser le nombre de personnels, les régions et les services concernés.

Ce n'est que progressivement, à travers des audiences régionales, que les organisations syndicales ont découvert l'étendue de ces restrictions et l'ampleur de leurs conséquences sur le fonctionnement des services et l'accompagnement des mineurs et de leurs familles.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est déjà en grande souffrance du fait d'un nombre insuffisant de personnels. C'est le cas dans toutes les structures, et c'est encore plus criant dans les structures d'enfermement où le manque de moyens humains a des conséquences désastreuses (incarcération en quartier de majeurs, absence de suivi psychologique).

Les professionnel·les de la PJJ mobilisé·es les 14 et 29 août 2024 ont été rejoint·es par de nombreux acteur·ices de la justice des enfants et de la protection de l'enfance.

Si, à la suite des mobilisations, le ministère de la Justice a annoncé le déblocage en urgence de 3 millions d'euros de la réserve budgétaire, la DPJJ n'a aucunement garanti son imputation sur les personnels.

Malgré un engagement, qui reste à confirmer, d'un recrutement de 239 contractuel·es pour la mi-octobre, le compte n'y est pas.

D'ailleurs, le mal est déjà fait : plusieurs centaines de contractuels n'ont pas été renouvelés à leur poste, partis poursuivre leurs carrières au sein d'autres institutions.

Ainsi, depuis le 1er septembre, des suivis en cours se sont brutalement arrêtés, les nouvelles mesures ordonnées par les juridictions ne sont plus affectées et sont sur liste d'attente, de nombreux services sont en sous-effectifs.

Pour la justice des enfants, ces décisions sont catastrophiques. L'éducatif ne se calcule pas à l'aune de chiffres déconnectés de la réalité des services.

Le lien de confiance avec les jeunes se crée et se travaille. Il est le fondement d'un accompagnement efficient des mineur-es et des familles suivis par la PJJ. Ces restrictions de personnels le mettent à mal.

Cette situation rend encore une fois la justice inopérante et décrédibilise l'ensemble des acteur.trices concerné.es. Le collectif justice des enfants dénonce depuis plusieurs années la lente mais inéluctable dégradation de la protection de l'enfance.

### **Le collectif justice des enfants :**

- Exige un recrutement immédiat de professionnel.les formé.es pour que l'ensemble des postes vacants soient pourvus ;
- Rappelle la nécessité de prévoir la pérennisation des postes en question toute contractualisation étant par essence précaire et inadaptée ;
- Déploire et refuse que des considérations budgétaires priment sur l'accompagnement de la jeunesse, pourtant décrétée « cause nationale », ;
- Rappelle que l'éducatif nécessite des professionnel-les compétent-es et formé-es ;
- Rappelle que ce n'est qu'en accordant à la protection de l'enfance les moyens financiers, humains et matériels suffisants qu'elle pourra assurer sa mission.

4 organisations syndicales réunies en une intersyndicale PJJ appellent à une **nouvelle journée de grève et de mobilisation ce jeudi 19 septembre.**

Les membres du collectif Justice des enfants soutiennent ces personnels en grève et demandent que les moyens soient donnés à la PJJ pour permettre à leurs professionnel-les d'accompagner ces jeunes.

C'est une nécessité absolue !

### Organisations du collectif signataires :

- Syndicat des Personnels de l'Education et du Social à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (SNPES PJJ – FSU)
- Syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire (SNEPAP - FSU)
- Syndicat national unitaire des assistants sociaux de la fonction publique (SNUASFP – FSU)
- FSU
- CGT - PJJ
- CGT
- Observatoire international des prisons - section française (OIP)
- Union syndicale Solidaires
- Solidaires-Justice
- LDH (Ligue des droits de l'Homme)
- Syndicat de la magistrature
- Syndicat des avocats de France
- Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA)
- Barreau de Paris